

**PORTANT DÉLÉGATION DE PRÉSIDENTIE
DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.1414-2 ;
VU le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives aux procédures formalisées nécessitant l'intervention de la Commission d'Appel d'Offres ;

VU la délibération n°26-04-04 du Conseil municipal en date du 9 avril 2026 portant élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres pour la durée du mandat 2026-2032 ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et le bon fonctionnement des séances de la Commission d'appel d'offres ;

ARRETE :

Article 1 – Délégation de présidence de la CAO

M. Benoist DEFOIS, adjoint à la commande publique, est désigné pour représenter le maire et assurer la présidence de la Commission d'Appel d'Offres.

À ce titre, il exerce les attributions attachées à la présidence de la commission, notamment la direction des séances, le constat des votes et la signature des procès-verbaux en qualité de président de séance.

Article 2 – Champ et limites de la délégation

La présente délégation porte exclusivement sur les fonctions de président de la Commission d'appel d'offres.

Elle s'exerce uniquement dans le cadre :

- Des procédures formalisées relevant de la compétence de la Commission d'appel d'offres ;
- Des séances régulièrement convoquées et composées conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

Elle n'emporte aucune délégation en matière de passation ou d'exécution des marchés publics, lesquelles demeurent de la compétence du maire.

Article 3 – Durée

La présente délégation est valable pour la durée du mandat municipal.

Elle peut être retirée ou suspendue à tout moment par arrêté du maire.

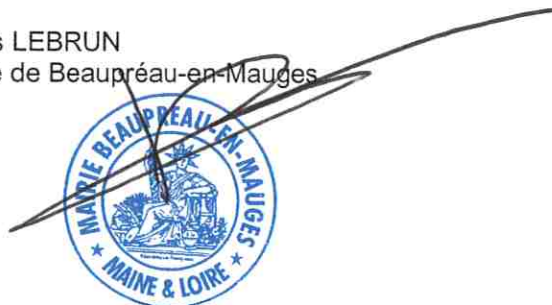
Elle prend fin de plein droit en cas de modification de la composition de la Commission d'appel d'offres ou de cessation des fonctions du délégataire.

Article 4 – Exécution

Monsieur le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera remise à l'intéressé ainsi qu'à Monsieur le sous-préfet de Cholet (Maine-et-Loire).

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 14 avril 2026

Régis LEBRUN
Maire de Beaupréau-en-Mauges



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : BEAUPREAU EN MAUGES (49)
Utilisateur : SABOUREAU Guillaume

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **SG_2026_78**
Objet : **Arrêté portant délégation de présidence de la commission d'appel d'offres**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2026-04-14 00:00:00+02
Nature de l'acte : Actes individuels
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 5.4 - Delegation de fonctions
Identifiant unique : 049-200053619-20260414-SG_2026_78-AI
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 049-200053619-20260414-SG_2026_78-AI-1-1_0.xml	text/xml	895 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : 2026_78_delegation_presidence_commission_appels_d_offres.pdf Nom métier : 99_AI-049-200053619-20260414-SG_2026_78-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	152.8 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	16 avril 2026 à 12h02min26s	Dépôt initial
En attente de transmission	16 avril 2026 à 12h02min29s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	16 avril 2026 à 12h02min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	16 avril 2026 à 12h02min41s	Reçu par le MI le 2026-04-16